

Namur, le 28 janvier 2022



PROVINCE
de **NAMUR**

École d'Administration et de Pédagogie

Aux Collèges des Bourgmestres et Echevins
Aux Présidents et Directeurs généraux des CPAS
Aux Responsables des Intercommunales
Aux Responsables des Hôpitaux publics

Votre correspondante :
Charlotte LEQUEUT
epap@province.namur.be
Tel : 081/77.68.12
Fax : 081/77.69.51

Copie pour information à :

- Monsieur le Gouverneur
- Monsieur le Directeur général
- Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux

Nos réf : FL/FP/CL/Formation à la création et au pilotage d'un Plan de formation 2022

Objet : Formation à la création et au pilotage d'un Plan de formation

Mesdames, Messieurs,

A partir de mars 2022, l'Ecole provinciale d'Administration et de Pédagogie (EPAP) organisera différentes formations à la création et au pilotage d'un Plan de formation à l'attention des agents des pouvoirs locaux.

Les formations s'organiseront selon les modalités suivantes :

FORMATION	GROUPE	NOMBRE D'HEURES	DATE(s)	LIEU
Création et pilotage d'un plan de formation	1	14h	18 mars et 29 avril 2022	Namur
	2	14h	13 mai et 10 juin 2022	Namur

Vous trouverez ci-joint le bulletin d'inscription. Les informations complètes relatives aux formations sont consultables via ce lien : www.epapnamur.be

Les premiers inscrits seront les premiers servis (cachet de la poste ou date du mail faisant foi). Lorsque les groupes sont complets, les personnes sont inscrites en liste d'attente. Elles seront contactées prioritairement si une nouvelle formation est proposée.

Dès leur inscription, les agents recevront une confirmation par mail de celle-ci et seront convoqués une dizaine de jours avant le début de la formation.

Nous tenons à attirer votre attention sur le nombre de places limité. Une pré-inscription par téléphone est acceptée pour réserver une place. Néanmoins il sera important de confirmer en renvoyant le bulletin d'inscription annexé dûment complété jusqu'à un mois avant la formation par courriel à l'adresse suivante : epap@province.namur.be

Par ailleurs, si un minimum de 15 personnes n'est pas atteint, la formation sera reportée ou annulée. Dans ce cas, vous serez prévenus dans les plus brefs délais.

La participation financière est de 50 euros par jour de formation par personne, soit 100 euros au total. Une facturation est envoyée après l'organisation de chaque formation. Pour toute formation entamée, la participation totale est due.

Nous vous invitons à porter le contenu de la présente à la connaissance des membres de votre personnel, y compris ceux qui sont momentanément éloignés du service.

Pour toute question ou information complémentaire, l'équipe de l'Ecole provinciale d'Administration et de Pédagogie se tient à votre disposition.

Nous vous remercions et vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

François LEMAIRE
Directeur

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a small vertical stroke at the end.



ANNEXE : Formation à la création et au pilotage d'un Plan de formation

Public cible : les agents et les responsables RH des provinces, communes, CPAS, intercommunales ou hôpitaux publics chargés de la création et du pilotage d'un plan de formation ou contribuant à ceux-ci.

Durée : 2 jours

Contenus et objectifs poursuivis :

JOUR 1 : Comprendre les enjeux et le cadre d'un plan de formation, notamment en termes de gestion active des compétences, afin de développer ce dispositif.

A l'issue de cette journée, en s'appuyant sur le « Guide pratique – Création et Pilotage d'un Plan de formation » ainsi qu'au départ de situations professionnelles concrètes, vécues ou relatées, les participants :

- *auront :*
 - *examiné les éléments essentiels du cadre légal et réglementaire ainsi que des circulaires relatives au plan de formation en Wallonie ;*
 - *identifié les concepts et processus clés permettant de développer un plan de formation au sein d'un pouvoir local ou provincial ;*
 - *pris connaissance de la logique de conception du guide pratique, notamment les fiches pratiques ;*
- *seront capables de/d' :*
 - *recueillir les attentes des membres du personnel ainsi que les propositions en matière d'évolution des compétences ;*
 - *déterminer les écarts entre les compétences existantes et attendues pour assurer les missions futures ;*
 - *établir un état des lieux des compétences individuelles et collectives de son personnel (manquement/amélioration par rapport à la situation actuelle et/ou à la situation future) ;*
 - *expliquer l'approche par processus ;*
 - *distinguer les différentes étapes du plan de formation ;*
 - *déterminer les acteurs clés et les ressources disponibles à mobiliser pour concevoir le plan de formation ;*
 - *illustrer une fiche pratique.*



JOUR 2 : Mettre en œuvre et piloter un plan de formation.

A l'issue de cette journée, en s'appuyant sur le « Guide pratique – Création et Pilotage d'un Plan de formation » ainsi qu'à partir des démarches de conception et/ou de mise en œuvre du plan de formation réalisées depuis la 1^{ère} journée de formation, les participants seront capables de :

- *développer une stratégie et un plan de communication en lien avec le plan de formation ;*
- *rédiger et appliquer les étapes de développement du plan de formation réalisées au sein de leur pouvoir local ;*

- *identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces fondamentales afin de consolider la mise en œuvre du dispositif ;*
- *mettre en œuvre un plan de développement des compétences et proposer des outils d'aide à la mise en œuvre ;*
- *établir des liens avec d'autres stratégies et processus de l'organisation (évaluation, changement organisationnel, etc.)*
- *formuler des pistes d'amélioration du plan de formation ;*
- *établir les prochaines actions à entreprendre.*
- *utiliser les différentes démarches de l'évaluation afin d'évaluer le plan de formation (identification des impacts de la formation sur l'acquisition et la mise en pratique des compétences)*
- *établir une estimation du coût de la formation.*